



# FEDERATION DES BIKERS DE FRANCE

## PARTENAIRE OFFICIEL 2020



La Fédération des Bikers de France s'engage :

- A mettre en avant le partenaire sur son Site WEB.
- A mettre en avant le partenaire sur la page Facebook de la délégation associée au département de résidence du partenaire.
- A laisser le partenaire partager ses informations sur le groupe Facebook « Fédération des Bikers de France ». <https://www.facebook.com/groups/FederationdesBikersdeFrance/>.
- A autoriser le partenaire à poser des flyers sur les stands des Bikers de France.
- Positionner le partenaire sur la carte des partenaires des Bikers de France.
- A fournir au partenaire un sticker « Partenaire des Bikers de France 20XX<sup>(1)</sup> »
- A fournir au partenaire une carte « Partenaire des Bikers de France 20XX<sup>(1)</sup> ».

Le partenaire s'engage :

- A mettre en avant son partenariat via son site Web, sa page Facebook, les flyers ou tout autre moyen de communication.
- A Effectuer une remise de ..... % aux membres Bikers de France présentant la carte d'adhésion correspondante à l'année en cours au moment de la signature de ce contrat.
- A poser le sticker « Partenaire des Bikers de France 20XX<sup>(1)</sup> » sur sa vitrine ou son véhicule pour toute l'année en cours au moment de la signature de ce contrat.

Nom de l'établissement : .....

Activité : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nom du contact : ..... Téléphone : ...../...../...../...../.....

Mail : ..... @.....

Page Facebook du partenaire : .....

Site Internet du partenaire : .....

Cotisation membre partenaire 20..... : 150€00 + frais de port 4€00 soit un total de 154€.

Règlement :

Espèces

Chèque – Numéro : ..... Banque : .....

Besoin d'une facture par retour sur l'adresse mail du partenaire.

Date : .....

57

Cachet du Partner :

Signature du délégué  
Pour la Fédération des Bikers de France.